Mézenc
Loire
Meygal

Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal
10, place Saint-Robert
43260 Saint-Julien Chapteuil

Monsieur Le Préfet de la Haute-Loire
Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites
Préfecture
6, avenue du Général de Gaulle
43009 LE PUY EN VELAY edex

A Saint Julien Chapteuil, le 03 février 2026,

Objet : Saisie de la CDNPS dans le cadre de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Monsieur le Préfet,

Par délibération du conseil communautaire, en date du 11 décembre 2026, a été prescrite la procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal.

Le projet comporte la création de 2 secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) en application de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme :

- Projet d'implantation d'éco-lodges en forêt à Tenson, commune de Moudeyres ;
- Projet d'installation de chalets en fustes aux Inclavades, commune du Monastier sur Gazeille.

Nous sollicitons donc l'examen de notre dossier de demande de dérogation à la Loi Montagne, de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, par la Commission Départementale de la Natures des Paysages et des Sites dans la première quinzaine du mois de Mars.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc FARGIER
Président de la communauté de communes
Mézenc Loire Meygal